

**DEMANDE DE PERMIS DE PARAJURISTE APRÈS LA
RÉVOCACTION DE PERMIS OU LA REMISE D'UN
PERMIS EN VERTU DES ARTICLES 27 ET 30 DE LA
LOI SUR LE BARREAU ET DES PARTIES II ET III DU
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 4****À PROPOS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS APRÈS LA RÉVOCACTION OU LA
PERMISSION DE REMETTRE SON PERMIS**

Les anciens parajuristes du Barreau qui ont eu la permission de remettre leur permis, ou dont le permis a été révoqué, peuvent présenter une demande de permis en vertu de la *Loi sur le Barreau* et du Règlement administratif n° 4 comme suit :

- Délivrance de permis : *Loi sur le Barreau*, art. 27
- Remise du permis : *Loi sur le Barreau*, art. 30
- Délivrance du permis : Règlement administratif n° 4, Partie II
- Remise du permis : Règlement administratif n° 4, Partie III

EXIGENCES DE LA DEMANDE**1. Formulaire original dument rempli - NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI
PAR COURRIEL**

Le Barreau de l'Ontario peut vérifier tout renseignement fourni dans la présente demande et peut exiger des explications additionnelles de votre part avant de l'approuver. **Toute omission ou inexactitude dans vos réponses peut retarder le traitement de votre demande.**

Si vous n'avez pas assez d'espace pour répondre, vous pouvez utiliser une feuille séparée, la signer, la dater et l'agrafer à votre demande.

2. Preuve de paiement, ou paiement dans un des formats suivants :

- Un reçu de paiement par carte de crédit du magasin du Barreau. Pour payer, allez au magasin du Barreau au <https://store.lso.ca/licensing>. **Vous devez joindre le reçu à votre demande.**

OU

- Un chèque certifié ou mandat en monnaie canadienne, établi à l'ordre du « Barreau de l'Ontario ».

| | |
|--------------------|------------------|
| Frais de demande : | 300,00 \$ |
| TVH : 121712863 | 39,00 \$ |
| Total : | 339,00 \$ |

Les frais de demande ne sont ni remboursables ni transférables.

Le Barreau ne traitera pas les demandes reçues sans preuve de paiement ou sans chèque certifié ou mandat.

3. Pièces requises :

Envoyez d'autres documents pertinents pour satisfaire aux exigences particulières de la demande – voir la **PARTIE C** pour plus de détails. **Les documents ne doivent pas dater de plus de 60 jours.**

QUESTIONS ?

Veillez adresser vos questions sur l'examen et l'approbation de la présente demande au :

Service des plaintes et de la conformité

Téléphone : 416 947-3315 (demandez à être transféré)

Courriel : lsforms@lso.ca

PAR LA POSTE

Veillez envoyer les originaux de votre demande et des pièces justificatives à l'adresse suivante :

**Barreau de l'Ontario, Service des plaintes et de la conformité
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5H 2N6**

NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL



**DEMANDE DE PERMIS DE PARAJURISTE APRÈS LA
RÉVOCATION DE PERMIS OU LA REMISE D'UN
PERMIS EN VERTU DES ARTICLES 27 ET 30 DE LA
LOI SUR LE BARREAU ET DES PARTIES II ET III DU
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 4**

PARTIE A – RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom complet :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Lieu de naissance (ville, pays) :

2. COORDONNÉES PERSONNELLES

Adresse domiciliaire (rue, ville, province, code postal) :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

3. COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

Nom de l'employeur/de l'entreprise et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Téléphone :

Cellulaire :

Télécopieur :

Courriel :

À quelle adresse préférez-vous être contacté(e) ? (Choisissez une seule adresse)

DOMICILIAIRE OU PROFESSIONNELLE

4. RENSEIGNEMENTS – MEMBRE D’UN AUTRE ORDRE CANADIEN

Énumérez tout barreau/ordre professionnel/organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre au Canada ou ailleurs :

Nom de l’organisation professionnelle :

Année d’obtention du permis/devenu(e) membre :

Matricule/n° de permis :

Catégorie :

Nom à l’admission/obtention de permis (si autre qu’à la question 1) :

Nom de l’organisation professionnelle :

Année d’obtention du permis/devenu(e) membre :

Matricule/n° de permis :

Catégorie :

Nom à l’admission/obtention de permis (si autre qu’à la question 1) :

Fournissez un ou des certificats de compétence originaux (avec sceau et datant des 30 derniers jours) de chaque ordre professionnel/barreau/organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre au Canada ou ailleurs, et **faites-les envoyer directement par l’ordre ou l’organe de réglementation à :**

**Barreau de l’Ontario, Plaintes et conformité
130, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada M5H 2N6**

Vos certificats de compétence doivent être remplacés s’ils datent de plus de 60 jours au moment de l’approbation de la demande par le Service des plaintes et de la conformité.

REMARQUE : N’envoyez pas un certificat de compétence du Barreau de l’Ontario.

5. RENSEIGNEMENTS DE MEMBRE DU BARREAU

Matricule du Barreau :

Date à laquelle vous avez eu votre permis de parajuriste en Ontario : (jj/mm/aaaa)

Date à laquelle votre permis du Barreau de l’Ontario a échu : (jj/mm/aaaa)

Raison pour laquelle votre permis du Barreau de l’Ontario a échu : (choisissez une réponse)

Révocation du permis

Permission de remettre le permis

Pour confirmer les dates, contactez les Services aux membres à :

416 947-3315 ou 1 800 668-7380 p. 3315 ou par courriel à : records@lso.ca

6. PREUVE DE NOM OFFICIEL

Avez-vous utilisé un autre nom ou changé votre nom par ordonnance du tribunal, mariage ou autre moyen ?

OUI **NON**

Si **OUI**, veuillez fournir une copie certifiée conforme de ce qui suit :

Un certificat canadien de changement de nom

OU

Un certificat canadien de mariage

OU

Une ordonnance du tribunal

Remarque : Les documents doivent être certifiés dans les 60 jours.

7. Avez-vous obtenu un diplôme d'un programme de formation parajuridique en Ontario agréé par le Barreau ?

OUI **NON**

8. Après l'obtention de mon permis, je compte faire le travail suivant : (encerclez une des réponses suivantes) :

- A.** Praticien autonome dans un cabinet parajuridique
- B.** Associé dans un cabinet parajuridique
- C.** Employé/professionnel salarié dans un cabinet parajuridique
- D.** Employé en éducation
- E.** Employé au gouvernement
- F.** Employé ailleurs (préciser)
- G.** Fournir des services juridiques en dehors de l'Ontario
- H.** Employé ailleurs qu'en Ontario (préciser)
- I.** Autre (préciser)

9. ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

- a) Énoncez dans l'ordre chronologique votre expérience de travail depuis la date où vous avez obtenu votre permis du Barreau de l'Ontario jusqu'à la date où vous avez obtenu la permission de rendre votre permis, ou la date où votre permis a été révoqué.

Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

- b)** Énoncez dans l'ordre chronologique vos activités professionnelles depuis la date où vous avez obtenu la permission de rendre votre permis, ou la date où votre permis a été révoqué, jusqu'à aujourd'hui.

Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

10. Indiquez toutes les adresses où vous avez résidé (au Canada et ailleurs) depuis la date où vous avez obtenu la permission de rendre votre permis, ou la date où votre permis a été révoqué.

Adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Adresse (rue, ville, province, code postal) :

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

REMARQUE : Une recherche dans les tribunaux civils (ou l'équivalent) est requise pour chaque ressort canadien indiqué à la question 10.

Une recherche concernant les actes d'exécution (ou l'équivalent) est requise pour chaque ressort canadien indiqué à la question 10.

Une vérification du casier judiciaire est requise pour chaque ressort à l'extérieur du Canada indiqué à la question 10.

Les documents ne doivent pas dater de plus de 60 jours.

11. RECOMMANDATIONS

Joignez les recommandations d'au moins deux personnes avec lesquelles vous avez collaboré directement dans le cadre de vos affaires ou de votre emploi depuis la date où vous avez obtenu la permission de rendre votre permis, ou la date où votre permis a été révoqué, jusqu'à aujourd'hui. Ces recommandations doivent exprimer l'opinion que vous êtes une personne apte et convenable à fournir des services juridiques.

Chacune de ces recommandations doit indiquer que son auteur est disposé à comparaître à une audience, si nécessaire, et qu'il ou elle a pleine connaissance des circonstances ayant entraîné le retrait de votre permis.

Indiquez les noms, titres et coordonnées de vos deux références :

i) Référence :

Poste/titre :

Adresse (rue, ville, province, code postal) :

Téléphone :

ii) Référence :

Poste/titre :

Adresse (rue, ville, province, code postal) :

Téléphone :

PARTIE B – BONNES MŒURS

Si vous répondez « OUI » à l'une des questions suivantes, veuillez fournir tous les détails sur une feuille séparée et tous les documents pertinents, y compris les ordonnances ou les jugements.

- 12.** Faites-vous fait l'objet d'une poursuite pénale ou d'une poursuite pour toute autre infraction en vertu d'une loi du Canada ou d'ailleurs ? * **Vous devez fournir un rapport du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).**

OUI NON

- 13.** Avez-vous déjà plaidé coupable ou été reconnu coupable d'une infraction en vertu d'une loi du Canada ou d'ailleurs ? Ne pas tenir compte des contraventions pour stationnement ou excès de vitesse.

OUI NON

- 14.** Un jugement a-t-il déjà été rendu contre vous dans une affaire de fraude ?

OUI NON

- 15.** Un jugement civil pèse-t-il contre vous ?

OUI NON

- 16.** Avez-vous déjà désobéi à une ordonnance d'un tribunal vous imposant de poser un acte ou vous défendant d'en poser un ?

OUI NON

- 17.** Un établissement d'enseignement postsecondaire (p. ex., collège ou université) vous a-t-il déjà accusé d'inconduite ou vous a-t-il déjà suspendu, expulsé ou pénalisé pour inconduite ?

OUI NON

- 18.** Vous a-t-on déjà refusé l'admission à un ordre professionnel, un organisme de réglementation ou un organe directeur ?

OUI NON

- 19.** Êtes-vous ou avez-vous déjà été suspendu, déchu, censuré, fait l'objet d'une poursuite relative à la conduite, à la capacité ou à la compétence ou autrement fait l'objet de mesures disciplinaires dans tout ressort où vous étiez ou êtes autorisé à fournir des services juridiques ?

OUI NON

- 20.** Êtes-vous ou avez-vous déjà été membre d'un ordre professionnel, d'un organisme de réglementation ou d'un organe directeur (autre qu'un barreau canadien) dans un autre ressort ?

OUI NON

21. Vous a-t-on déjà refusé un permis ou une licence pour ne pas avoir satisfait aux exigences en matière de bonnes mœurs, ou un permis ou une licence vous a-t-il déjà été retiré pour cette raison ?

OUI **NON**

22. Faites-vous l'objet d'une poursuite ou avez-vous déjà été poursuivi, suspendu, déchu, censuré, fait l'objet d'une poursuite relative à la conduite, à la capacité ou à la compétence ou autrement fait l'objet de mesures disciplinaires d'une organisation professionnelle ?

OUI **NON**

23. Êtes-vous au courant d'une plainte ou d'accusations en instance contre vous dans votre capacité professionnelle qui n'ont pas encore été portées à l'attention de votre Barreau ou ordre professionnel, organisme de réglementation ou organe directeur ?

OUI **NON**

24. Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une réclamation d'assurance en vertu d'une police d'assurance responsabilité civile ?

OUI **NON**

25. Avez-vous déjà été remercié d'un emploi où l'employeur a allégué un motif ?

OUI **NON**

26. Avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires par un employeur, ou été intimé dans une poursuite, relativement à une violation du *Code des droits de la personne* ou d'une loi de même nature (p. ex., harcèlement sexuel, discrimination raciale) ?

OUI **NON**

27. Faites-vous l'objet d'une requête de mise en faillite ou d'une cession en faillite ou d'une proposition des créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ou toute société ou société en nom collectif dont vous faites ou faisiez partie comme administrateur, dirigeant ou employé fait-elle l'objet d'une telle requête, dans tout ressort, ou avez-vous, ou cette société été en faillite ou insolvable en vertu d'une loi ?

OUI **NON**

28. Existe-t-il des activités, circonstances ou conditions, autres que celles mentionnées ci-haut, qui pourraient avoir une incidence sur votre capacité à fournir des services juridiques ?

OUI **NON**

PARTIE C – DOCUMENTS REQUIS

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes et joindre à votre demande toutes les pièces requises.

Tous les documents requis doivent être joints à moins que l'option s.o. ne soit offerte.

LES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS DATER DE PLUS DE 60 JOURS.

1. **Formulaire de demande original dument rempli – NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL**

2. **Preuve de paiement, ou paiement dans un des formats suivants :**

- Un reçu de paiement par carte de crédit du magasin du Barreau. Pour payer, allez au magasin du Barreau au <https://store.iso.ca/licensing>.

OU

- Un chèque certifié ou mandat en monnaie canadienne, établi à l'ordre du « Barreau de l'Ontario »

| | |
|--------------------|------------------|
| Frais de demande : | 300,00 \$ |
| TVH : 121712863 | 39,00 \$ |
| Total : | 339,00 \$ |

Les frais de demande ne sont ni remboursables ni transférables.

Le Barreau ne traitera pas les demandes reçues sans preuve de paiement ou sans chèque certifié ou mandat.

3. **Cotisation annuelle au Barreau impayée :**

Vous devez communiquer avec les Services aux membres et confirmer s'il y a des frais de cotisation annuelle impayés depuis la remise ou la révocation de votre permis. Tous les frais impayés doivent être acquittés en entier avant l'obtention du permis.

Information : 416 947-3315 ou 1 800 668-7380 p. 3315, courriel : records@iso.ca

- La cotisation annuelle impayée du Barreau due au moment de la permission de remettre mon permis ou de la révocation de mon permis, s'élève à un montant de _____ \$ et a été acquittée en entier.

OU

- Vous avez communiqué avec les Services aux membres et confirmé qu'il n'y a pas de cotisation annuelle à payer depuis la remise ou la révocation de votre permis.

4. **Cotisation annuelle au Barreau actuelle :**

La cotisation annuelle au Barreau pour l'année au cours de laquelle vous présentez votre demande de permis est exigible avant l'approbation finale de votre demande de permis. Communiquez avec les Services aux membres pour obtenir de l'information sur la cotisation actuelle à payer.

Information : 416 947-3315 ou 1 800 668-7380 p. 3315, courriel : records@iso.ca.

5. Dépens :

Vous reconnaissez qu'en vertu de la règle 25 des *Règles de pratique et de procédure*, le Barreau pourrait demander à recouvrer les dépens et frais qu'il a engagés. Veuillez consulter les *Règles* pour plus de renseignements.

6. Publication dans le Recueil de jurisprudence de l'Ontario :

Le requérant est tenu de publier deux avis de demandes de permis consécutifs, à ses propres frais. Pour faire publier vos avis, veuillez contacter la gestionnaire de compte de Lexis Nexis Canada :

Téléphone : 905 415-5881
Sans frais : 1 800 387-0899
Télécopieur : 905 479-2826
Courriel : anne.yu@lexisnexis.ca

- Envoyez des copies des deux publications du Recueil de jurisprudence de l'Ontario.

7. Recherches de faillite, LSM, bureaux de crédit :

Les résultats de recherche de faillite auprès du Bureau du surintendant des faillites du Canada, *Loi sur les sûretés mobilières* et d'un bureau de crédit sont exigés. Le cas échéant, incluez tous les ressorts en dehors du Canada où vous avez résidé depuis que vous avez obtenu la permission de rendre votre permis ou que votre permis a été révoqué. Le cas échéant, fournir les documents justificatifs applicables.

8. Lettre d'un médecin autorisé :

- Si votre permis a été révoqué ou rendu pour des raisons directement ou indirectement attribuables à une maladie, une incapacité mentale ou une autre incapacité qui a eu une incidence sur votre pratique, vous devez fournir un certificat établi par un médecin autorisé indiquant que vous ne souffrez plus de cette maladie ou incapacité, ou qu'elle est maîtrisée.

OU

- s.o.

9. Référence d'Aide juridique :

- Fournissez un certificat de membre en règle ou une référence d'Aide juridique si vous étiez dans le répertoire d'Aide juridique. Ce document doit indiquer qu'aucune somme d'argent n'est due à Aide juridique.

OU

- s.o.

10. Fonds d'indemnisation du Barreau :

Fournissez une preuve satisfaisante que le Fonds d'indemnisation du Barreau a été remboursé pour tous les paiements effectués pour vous. Vous pouvez joindre le Fonds d'indemnisation au 416 947-3343.

Le remboursement de toute somme d'argent payée par le Fonds d'indemnisation du Barreau ne constitue pas une condition obligatoire préalable à l'obtention du permis, mais constituera toutefois un facteur important qui sera pris en compte. Tout ancien parajuriste voulant obtenir un permis d'exercer et qui ne peut pas rembourser le Fonds d'indemnisation avant de faire une demande, doit inclure un état financier pour prouver son incapacité à rembourser.

11. Antécédents de réclamations à l'assureur et primes, cotisations, franchise, déclarations :

Lettre originale de votre assureur concernant le statut de vos antécédents de réclamations pour erreurs et omissions, et confirmation que les primes, cotisations ou franchises ont été payées et que les déclarations applicables ont été déposées.

REMARQUE : Remplir et télécopier le formulaire ci-joint de demande et consentement concernant l'information sur l'assurance.

12. Rapport du CIPC :

Rapport du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Contactez votre poste de police local pour obtenir ce rapport.

13. Détails sur une déclaration de culpabilité :

- Les détails de la déclaration de culpabilité au criminel de tout ressort dans lequel vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis ou à laquelle votre permis a été révoqué.

REMARQUE : Si vous avez été condamné ou déclaré coupable d'un acte criminel, vous devez fournir une copie certifiée conforme de l'information ou de l'acte d'accusation avec la transcription du plaidoyer de culpabilité et des procédures de détermination de la peine. Si l'affaire a procédé par mise en accusation, fournir une transcription des motifs du jugement et de la détermination de la peine. Si le tribunal a imposé une ordonnance de restitution, fournir la preuve que cette ordonnance a été respectée.

OU

- s.o.

14. Détails sur la réhabilitation :

- Réhabilitation d'une condamnation au criminel.

REMARQUE : Si vous avez obtenu une réhabilitation d'une condamnation au criminel, le Barreau doit recevoir des renseignements adéquats par le biais des dossiers judiciaires ou des transcriptions pour faire une évaluation appropriée pour vérifier si la condamnation visée par la réhabilitation nuit à la demande de permis.

OU

- s.o.

15. Certificat(s) de compétence :

- Certificat(s) de compétence (avec sceau), ou l'équivalent, de chaque ordre professionnel/barreau/organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre, au Canada ou ailleurs (excluant le Barreau de l'Ontario).

OU

- s.o.

16. Changement de nom

- Si vous avez utilisé un autre nom ou changé votre nom par ordonnance d'un tribunal ou par mariage, joignez une copie certifiée conforme de l'ordonnance du tribunal ou du certificat de mariage canadien, ou du certificat canadien de changement de nom.

OU

- s.o.

17. Recherche de poursuites civiles et d'exécutions :

Résultat(s) des recherches auprès des tribunaux civils pour chaque ressort dans lequel vous avez résidé depuis votre remise ou la révocation de votre permis et, le cas échéant, copies des déclarations connexes, défenses, ordonnances ou jugement du tribunal concerné.

REMARQUE : Une recherche peut être obtenue auprès du greffe de chaque cour. Pour les ressorts qui n'offrent pas de recherche auprès d'un tribunal civil, un équivalent sera accepté.

Si l'affaire est en cours, fournir une copie de la déclaration et le cas échéant, votre défense. Si l'affaire est réglée, fournir une copie du jugement, de l'ordonnance ou du procès-verbal de transaction.

18. Vérification de casier judiciaire en dehors du Canada :

- Vérification de casier judiciaire de chaque ressort étranger à l'extérieur du Canada où vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis ou que votre permis a été révoqué.

REMARQUE : Si vous avez résidé en dehors du Canada, fournissez les résultats d'une vérification de casier judiciaire de chaque ressort étranger applicable.

OU

- s.o.

19. Références de bonnes mœurs :

Vous devez fournir les recommandations d'au moins deux personnes avec lesquelles vous avez collaboré directement dans le cadre de vos affaires ou de votre emploi depuis la date où vous avez obtenu la permission de rendre votre permis, ou la date où votre permis a été révoqué, jusqu'à aujourd'hui. Ces recommandations doivent exprimer l'opinion que vous êtes une personne apte et convenable pour fournir des services juridiques. **Chacune de ces recommandations doit indiquer que son auteur est disposé à comparaître à une audience**, si nécessaire, et qu'il ou elle a pleine connaissance des circonstances ayant entraîné le retrait de votre permis.

PARTIE D – AUTORISATION ET DÉCLARATION

J'autorise par les présentes le Barreau de l'Ontario à faire enquête auprès de toute personne ou tout gouvernement, agent ou organe officiels, y compris notamment toute autorité policière ou universitaire, quant à mes références ou à ma réputation. Je fournirai une autorisation précise additionnelle ou une permission de divulgation pour permettre au Barreau de l'Ontario d'obtenir des renseignements sur mes références ou ma réputation.

Je comprends que si je suis titulaire de permis en Ontario, je dois me conformer à la *Loi sur le Barreau*, aux règlements administratifs du Barreau, au *Code de déontologie des parajuristes* et aux autres règles, règlements et exigences du Barreau de l'Ontario.

Je reconnais que j'ai une obligation permanente d'informer le Barreau de l'Ontario immédiatement de tout changement aux renseignements que j'ai fournis aux présentes.

Je soussigné(e), _____, déclare solennellement que les renseignements fournis dans la présente demande ou dans tous les documents accompagnant cette demande sont véridiques, exacts et complets.

DÉCLARÉ DEVANT MOI

à _____,

le _____ jour de _____ 2020

**Signature du commissaire
aux affidavits ou notaire :**

Signature du requérant :

Imprimer le nom : _____

Imprimer le nom : _____

OBTENIR VOS ANTÉCÉDENTS DE RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Télécopiez ou envoyez par la poste cette page directement à votre assureur.

Demandez que votre compagnie d'assurance vous envoie l'information directement par la poste. Lorsque vous l'aurez reçue, faites suivre la lettre originale et les antécédents de réclamations avec votre trousse de demande dûment remplie au Service des plaintes et de la conformité du Barreau.

REMARQUE : Prière de ne pas envoyer une réponse par courriel sur vos antécédents de réclamations. Il faut envoyer une lettre, en original, qui ne date pas de plus de 60 jours.

DESTINATAIRE :

TÉLÉCOPIEUR :

DE LA PART DE :

MATRICULE DU BARREAU :

ADRESSE POSTALE DU REQUÉRANT :

OBJET : DEMANDE ET CONSENTEMENT CONCERNANT L'INFORMATION SUR L'ASSURANCE

Je demande à la compagnie d'assurance _____ de m'envoyer à l'adresse postale fournie ci-dessus un rapport sur mes antécédents de réclamations depuis que j'ai reçu mon permis le ____/____/____, et l'information concernant tout

 Jour Mois Année

paiement en souffrance de primes pour erreurs et omissions, cotisations ou franchises.

En outre, j'autorise le personnel du Barreau à examiner tous mes dossiers ouverts et fermés de réclamations.

Le présent consentement n'est valide qu'aux fins du traitement de ma demande d'accès à la profession du Barreau de l'Ontario.

Date : _____

Signature du requérant : _____

Imprimer le nom : _____

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Règlement administratif n° 4, Partie II

Conformément à la Partie II du Règlement administratif n° 4, les parajuristes devront prêter serment par affidavit pour pouvoir fournir des services juridiques en Ontario, affidavit qui sera envoyé par courriel au requérant.

Exigence pour le retour à la pratique privée

Le 24 avril 2008, le Conseil a approuvé une exigence pour le retour à la pratique privée, pour les titulaires de permis qui reprennent la pratique privée.

Le Barreau exige que les titulaires de permis qui reviennent à la pratique privée comme praticiens autonomes ou dans un cabinet de moins de cinq parajuristes, après une absence de 48 mois au cours des cinq dernières années, fassent l'objet d'une inspection de gestion de la pratique dans les 12 mois après avoir établi leur pratique.

Les titulaires de permis qui reviennent à la pratique privée recevront une trousse de documents conçus pour les aider à établir leur pratique. La trousse comprend des outils et des guides éducationnels fondés sur les lignes directrices de gestion de la pratique, des outils d'autoévaluation et le Guide de tenue de livres.